

# LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT



## 20 ANS AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE INTERCOMMUNALE

**D**epuis plus de 20 ans, grâce à la mobilisation de dizaines de milliers de bénévoles, les Conseils de développement constituent des espaces de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, à l'échelle des intercommunalités et en lien avec les communes. Ils contribuent à enrichir les politiques publiques locales, en apportant aux élus intercommunaux et métropolitains un regard prospectif et transversal, indispensable pour répondre aux grands défis d'aujourd'hui et de demain.

Inspirées par les démarches pionnières menées à l'échelle du Pays et de l'Agglomération de Rennes, du District de Nantes, du Grand Lyon et au Pays Basque, la loi Voynet portait l'ambition d'instiller dans l'aménagement du territoire les questions de développement durable et de démocratie participative. Elle a fondé dans les Pays et les agglomérations les Conseils de développement, chargés de donner leur avis sur les projets de territoire et les documents de planification.

Porteurs d'expertises diversifiées, les Conseils de développement contribuent à créer un dialogue sur des questions d'intérêt commun. La pluralité des angles de vue qui s'expriment en leur sein garantit la richesse des positions qu'ils portent. Ils concourent à la mobilisation des acteurs locaux et des citoyens pour faire émerger des projets et des solutions innovantes, adaptées à chaque territoire, rôle essentiel pour réussir la transition écologique et sociale.

Les Conseils de développement ont constitué une Coordination nationale (CNCD) qui leur permet de mutualiser et de capitaliser leurs réflexions et leurs travaux. Cette coordination contribue à l'élaboration de l'action publique et au rayonnement national d'une démocratie participative intercommunale.

## COMPÉTENCES ACTUELLES ET MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Les Conseils de développement conduisent leurs travaux sur saisine de l'intercommunalité ou du territoire de projet et par auto-saisine, sur tout sujet qui leur semble présenter un intérêt pour le territoire et ses habitants.

La loi leur ouvre trois grands domaines d'intervention sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'une politique publique.

- Le Conseil de développement contribue à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation et à la révision du projet de territoire.
- Il émet un avis sur les documents de prospective et de planification (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local de l'Habitat, Plan de déplacement urbain,...).
- Il contribue à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable (Agenda 21, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Plan Climat Air Energie Territorial,...).

D'autres compétences complémentaires sont souvent exercées par les Conseils de développement.

- Ils animent le débat public, créent un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs d'opinions, de formation, de profession et d'engagements divers, sur des questions d'intérêt commun et jouent un rôle d'éclaireur et de lanceur d'alerte.
- Ils se saisissent de l'expertise présente sur le territoire pour alimenter et enrichir les projets et propositions.
- Ils partagent et diffusent des connaissances sur les questions intercommunales et remplissent une mission d'éducation populaire.
- Ils animent des réseaux d'acteurs et valorisent les initiatives et les projets citoyens.
- Ils sont à l'écoute du territoire et des attentes de ses habitants pour percevoir les dynamiques citoyennes et les signaux faibles des évolutions sociétales.
- Ils portent des actions et des expérimentations qui peuvent être reprises et pérennisées par d'autres.

Force de proposition et laboratoire d'idées, les Conseils de développement sont une richesse pour le territoire intercommunal.

## LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT, ARTISANS D'UNE ÉTHIQUE DU DÉBAT

Dans un contexte de désintérêt pour le politique, voire de défiance croissante, les valeurs de solidarité et d'intérêt général s'effritent au profit de comportements individualistes et consuméristes. Les réseaux sociaux contribuent à amplifier le phénomène, en véhiculant des informations fausses ou approximatives.

A contrario, par leur composition et un travail sur le temps long, les Conseils de développement restent des lieux privilégiés pour promouvoir et diffuser une éthique du débat.

### Lieux du croisement des points de vue

Porteurs d'expertises diversifiées et forces de proposition, les Conseils de développement contribuent à créer un dialogue entre acteurs divers, société civile, citoyens, sur des questions d'intérêt commun. La pluralité des angles de vue qui s'expriment au sein des Conseils (développement, écologie, solidarité, vivre ensemble, démocratie,...) garantit la richesse des positions qu'ils portent.

### Lieux du dialogue apaisé et de l'éthique du débat

Les Conseils de développement ont pour ligne directrice de rester à l'écart des confrontations partisans, de prioriser la qualité d'écoute et d'aller au-delà de la défense d'intérêts individuels ou sectoriels pour s'inscrire strictement dans l'intérêt général. Ils sont attachés à une éthique du débat et de la discussion, à une gestion apaisée du désaccord, plus productive que les oppositions frontales. Les critiques doivent être constructives, apporter des propositions et être fondées sur un avis argumenté.

### Lieux de dialogue dans un esprit d'ouverture et d'indépendance

Les travaux des membres des Conseils de développement doivent être menés dans un esprit d'ouverture, d'indépendance et de confiance réciproque, garant d'un fonctionnement optimal, de la qualité et de la créativité des réflexions menées. L'expérience montre que ce dialogue démocratique, construit à travers différentes formes et rendez-vous, constitue un enrichissement de la démocratie représentative.

Par la construction d'une expression collective et d'un dialogue avec les élus et les services ils enrichissent la décision politique et servent l'intérêt général.

A ce titre, une composition du Conseil qui s'efforce de refléter au mieux la diversité de la société civile (diversité de la nature des acteurs, simples citoyens avec recherche de la parité, diversité intergénérationnelle, etc...) ainsi que des méthodes d'animation et de débat productrices d'intelligence collective concourent à faciliter la construction d'un avis partagé et à garantir des réflexions et contributions de qualité.

## LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT EN ACTIONS

Les Conseils de développement travaillent collectivement à la rédaction d'avis et de propositions.

La confrontation des points de vue et la transversalité des réflexions portées par des personnes d'opinions, de formations, de professions et d'engagements extrêmement variés permettent d'apporter un éclairage propre aux Conseils de développement et d'innover dans les méthodes utilisées.

Les contributions ne concernent pas uniquement l'élaboration des politiques, mais également le suivi de leur mise en œuvre.

Les quelques exemples qui suivent, loin d'être exhaustifs, témoignent de la diversité des actions et réflexions menées, de leur qualité et de l'inventivité dont ils font preuve.

Pour aller plus loin : <http://www.conseils-de-developpement.fr/avis-contributions/>



## Bien-être

Le Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg a donné la parole aux habitants pour connaître leur perception du bien-être, à titre individuel et collectif. Une enquête a été menée auprès des habitants en 2017 (3 330 réponses exploitables). L'analyse des résultats a permis d'identifier 3 axes prioritaires pour orienter les stratégies de développement menées par l'Eurométropole. Ces priorités sont assorties de préconisations et d'une vingtaine d'indicateurs permettant de suivre l'évolution de marqueurs du bien-être sur le territoire métropolitain transfrontalier :

- Une agglomération organisée à taille humaine : répondre au besoin de proximité, d'accessibilité aux transports publics, aux activités culturelles, sportives, de loisirs, s'adapter aux modes de vie des habitants qui évoluent et favoriser l'inclusion de tous.
- Une urbanisation qualitative avec des modes de déplacement adaptés : aménager le territoire avec un équilibre entre préservation des milieux naturels et urbanisation, améliorer l'accessibilité du territoire par une complémentarité des moyens de transport (multimodalité, intermodalité, modes de déplacement souples, alternatives innovantes,...)
- Une gouvernance participative et une meilleure coordination des acteurs locaux, au service du bien commun : partager l'information entre acteurs et avec les usagers, former le public et notamment les jeunes pour les responsabiliser.

Pour mesurer les progrès sociétaux, le Conseil de développement a préconisé la mise en place d'un indicateur global du bien-être à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg, qui permettra de mesurer la satisfaction des habitants par rapport à leur bien-être et de suivre son évolution dans le temps.

Pour aller plus loin : <https://www.strasbourg.eu/conseil-developpement>

## Transition alimentaire et agricole

Le Conseil de développement de la Communauté de communes Erdre & Gesvres a lancé une autosaisine sur le thème de la transition alimentaire et agricole en février 2018, dans la continuité des réflexions organisées autour du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. L'objectif est de favoriser une dynamique citoyenne de changement par des actions de sensibilisation, de mise en lien entre acteurs, de soutien des initiatives citoyennes. 50 participants de tous horizons ont rejoint le Conseil de développement (habitants, commerçants, transformateurs, agriculteurs, banques, nutritionnistes,...).

Depuis 18 mois, le groupe Transition alimentaire et agricole a partagé un état des lieux sur l'agriculture, élaboré une contribution collective citoyenne autour de l'alimentation durable et construit des pistes de solution pour aider au changement de comportements alimentaires, avec l'aide d'un sociologue.

Le Conseil de développement est partenaire du projet alimentaire territorial (PAT) piloté par la Communauté de communes.

Pour aller plus loin : <http://www.voixcitoyenne.fr/actualites-1716/decouvrez-les-derniers-travaux-du-groupe-transition-alimentaire-et-agricole-2478.html?cHash=8e0916cd4d6bab121e1979d14dfc368f>



## Enjeux énergétiques et climatiques

Le Conseil de développement Loire Angers a apporté une contribution à la définition d'une stratégie commune de lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole et des communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance. Il propose de mettre en œuvre 50 actions, ambitieuses mais réalistes, et invite les élus à intervenir en priorité dans deux domaines :

- l'aménagement du territoire, pour réduire les déplacements routiers, premiers consommateurs d'énergie et premiers émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire,
- la préservation du foncier agricole, destiné à l'alimentation et au stockage de carbone, pour nous adapter au réchauffement climatique.

Pour aller plus loin : <https://conseil-dev-loire.angers.fr/publications/contribution-programme-actions-pcaet/>

## Projet de territoire

Sète agglomération Méditerranée a construit son projet de territoire par une démarche originale, associant étroitement les conseils municipaux et le Conseil de développement. Sur saisine du Président de la Communauté d'Agglomération, le Conseil de développement a mis en place 4 ateliers : économie innovante et créative, cadre de vie de demain, modes de transport, cohésion sociale et sociétale pour partager une vision commune entre élus communautaires, élus municipaux et membres du Conseil de développement et envisager le territoire à l'horizon 2040. Le projet de territoire a été adopté de manière unanime par le Conseil communautaire en décembre 2018. Le travail se poursuit pour mettre en œuvre les actions proposées.

Pour aller plus loin : <http://www.agglopoie.fr/l-agglo-pole/le-territoire-2/le-projet-de-territoire/>

## Numérique

Le Conseil de développement de la métropole de Rennes a été sollicité par Rennes Métropole pour mettre en débat les enjeux territoriaux liés aux données. Le numérique et les données sont des marqueurs forts du territoire de la métropole de Rennes, au cœur des nouveaux usages et des services de demain. Sans prétendre à une expertise technique sur les données, les membres du Conseil de développement apportent leur expertise d'usage au débat, et ouvrent cette possibilité aux autres acteurs locaux et aux citoyens. 250 heures de bénévolat ont été consacrées par les membres Conseil de développement au débat sur la donnée en 2018.

Pour aller plus loin : <http://www.codev-metropolerennes.bzh/nos-projets/donnees-et-territoire.html>

## Cohésion sociale

Le Conseil de développement du Grand Annecy a été saisi par le Président de l'Intercommunalité pour apporter son regard sur l'articulation entre le développement économique et la cohésion sociale. Le Conseil de développement a fait le choix d'examiner ce thème sous trois angles :

- L'intégration par les relations intergénérationnelles
- L'intégration par l'activité économique
- L'intégration par l'engagement associatif et citoyen

A l'issue des auditions d'acteurs et des travaux, le Conseil de développement a identifié six défis pour concilier développement économique et cohésion sociale :

- Coordonner et décloisonner les acteurs du territoire pour une approche transversale
- Assurer un équilibre et la complémentarité urbain/rural,
- Utiliser le numérique comme levier d'une politique d'inclusion sociale et territoriale,
- Créer une synergie entre les entreprises à but lucratif et les entreprises d'économie sociale et solidaire,
- Assurer une veille économique et sociale dédiée aux initiatives citoyenne,
- Accompagner les jeunes et valoriser leurs projets.

L'ensemble des propositions ont été adressées au Président du Grand Annecy en octobre 2018 : le travail est appelé à se poursuivre dans les prochains mois.

Pour aller plus loin : <https://www.grandannecy.fr/france/CLD/page/Espace-citoyen.html/sid-pcle86JR4O>

## Santé

Le Conseil de développement de Nantes métropole a créé un groupe de travail sur les questions de santé, en proposant une nouvelle approche des politiques publiques. Les travaux ont mis en évidence que la santé n'est pas qu'une affaire de soins, d'équipements et de moyens techniques. La demande de santé englobe aujourd'hui une série de pratiques variées, qui vont des technologies de pointe aux thérapies complémentaires. L'élaboration des politiques de santé ne peut plus se construire au seul niveau national, elle nécessite d'associer l'échelle locale et les collectivités.

Une série d'auditions et de conférences ouvertes au public ont permis de sensibiliser et d'informer largement sur ces questions : démocratie sanitaire, dialogue entre la médecine conventionnelle et les médecines dites complémentaires, rôle des collectivités locales, ...

Le Conseil de développement de Nantes métropole a ouvert un débat qui est amené à se prolonger, pour répondre aux attentes des habitants et construire la métropole de la Santé.

Pour aller plus loin : <https://www.nantes-citoyennete.com/publication/la-metropole-de-la-sante-contribution-du-conseil-2018/>



## Mobilité

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Nazaire a sollicité le Conseil de développement dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain. Partant du constat d'une forte dépendance automobile, le Conseil de développement a réuni un groupe de citoyens volontaires pour leur demander de faire l'expérience de substituer la voiture par un autre moyen de déplacement et d'en noter les avantages et les inconvénients, durant 3 mois. Un partenariat avec la Maison de l'apprentissage a permis d'aller à la rencontre des jeunes en formation, concernés à la fois par des trajets domicile-travail et domicile-école.

Les travaux du Conseil de développement ont mis en évidence un enseignement fort : travailler sur les transports de demain, c'est imaginer les possibles avec les jeunes. Le changement de comportement passe par eux. Sans cette relation, les schémas actuels perdureront et les politiques publiques ne cesseront d'être mises en échec, au profit d'une utilisation individuelle de la voiture. Imaginer des alternatives à la voiture individuelle ne signifie pas uniquement remplacer la voiture par des modes doux, mais prendre en compte également une nouvelle organisation sociétale, où la frontière entre vie professionnelle et personnelle s'estompe de jour en jour.

Pour aller plus loin : <https://www.citoyennete-nazairienne.com/index.php/publications>

## Dialogue ville-campagne

Interpellé par les évolutions territoriales récentes, le Conseil de développement durable de Bordeaux métropole (C2D) a décidé de travailler sur les relations qu'entretient l'agglomération bordelaise avec d'autres territoires, proches ou lointains. Des rencontres sur le rural, les franges périurbaines et l'international ont ainsi permis de récolter retours d'expériences et points de vue citoyens sur le sujet.

Le travail se poursuit à l'échelle régionale, en collaboration avec la Coordination Régionale des Conseils de Développement en Nouvelle Aquitaine. Un questionnaire a été mis en ligne pour recueillir la parole des habitants sur les usages et les représentations des territoires ruraux et urbains.

Pour aller plus loin : <https://c2d.bordeaux-metropole.fr/Travaux-en-cours/Territoires-proches-et-lointains>

## Mutations économiques et emploi

Depuis 2008, le Conseil de développement de Plaine Commune a élaboré 6 contributions concernant l'emploi et le développement économique dans l'agglomération, fortement touchée par le chômage. Considérant le tourisme comme un terrain d'action privilégié pour les politiques de l'emploi, le Conseil de développement a formulé des propositions pour développer le potentiel touristique de Plaine Commune, en inscrivant le territoire dans la destination métropolitaine du Grand Paris.

Pour aller plus loin : <http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr>

## Patrimoine Naturel

Le patrimoine naturel constitue un des piliers de l'identité du territoire Pays Basque. Ses ressources sont remarquables, mais de nombreux risques identifiés entraînent une érosion de la biodiversité ainsi qu'une fragmentation des espaces naturels. Le Conseil de développement du Pays Basque a mobilisé une centaine d'acteurs, issus du monde associatif, scientifique, de collectivités publiques, pour établir un programme d'actions, adopté en 2016.

4 grandes orientations ont été déterminées pour faire du patrimoine naturel un élément à part entière de l'identité et de l'attractivité du Pays Basque :

- Développer le partage de la connaissance du patrimoine naturel
- Faire du patrimoine naturel un socle des politiques de développement et d'aménagement du territoire
- Intégrer les services rendus par les écosystèmes dans les filières économiques locales
- Renforcer la médiation et les liens entre patrimoine naturel et culturel

Les actions se sont poursuivies dans le cadre du programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) piloté par la Communauté d'agglomération Pays Basque et de l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), deux démarches qui associent le Conseil de développement.

Pour aller plus loin : <https://www.societecivile-paysbasque.com/fr/nos-travaux/patrimoine-naturel>

## Enseignement supérieur et la recherche

Le Conseil de développement de Tours métropole Val de Loire a travaillé sous forme de *hackton* avec 50 jeunes, professeurs et prestataires de services étudiants pour contribuer à la politique publique métropolitaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Partant du constat d'un déficit de coordination et de coopération entre les différents acteurs, le Conseil de développement a proposé d'adopter une approche matricielle, croisant la vie étudiante, les aménagements sur son territoire, le transport, le financement d'équipements et le développement économique. 4 propositions ressortent de ce travail :

- Développer le marketing territorial autour de l'accueil des étudiants
- Créer une Maison des Étudiants accessible à tous, dont la localisation se situe au barycentre des activités de formation du territoire et desservies par les transports en commun
- Mettre en place une carte métropolitaine de l'étudiant
- Centraliser l'offre de formation et les offres d'emplois étudiants sur une plate-forme territoriale unique, par entrées thématiques et portée par la Métropole.

Pour aller plus loin : <http://codev.tours-metropole.fr/>

## Les communs

Le Conseil de développement de Pays de Montbéliard Agglomération a mené une réflexion sur les enjeux majeurs de l'eau, sur saine du Président de la Communauté d'Agglomération. Ce travail de plus d'un an - 4 réunions plénières, 1 table ronde, 3 groupes de travail et 2 visites de sites, représentant près de 1 112 heures de bénévolat cumulées – a donné lieu à la formulation de préconisations citoyennes sur les modalités de transfert des compétences eau et assainissement ainsi que sur leurs modes de gestion.

Pour aller plus loin : <http://codev.agglo-montbeliard.fr/2019/07/09/remise-officielle-de-la-contribution-leau-un-enjeu-pour-notre-territoire-le-4-juillet-2019/>

## Culture

Le Pôle Métropolitain a saisi la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement (Conseils de Développement de la Métropole de Lyon, de Saint-Etienne Métropole, de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, de Vienne Condrieu Agglomération) pour mener une réflexion sur les différentes dimensions de la Culture : développement personnel, développement économique, attractivité et rayonnement, cohésion sociale et territoriale et identité métropolitaine. Après plus de deux ans d'échanges et de rencontres avec les différents acteurs culturels institutionnels, associatifs... à l'échelle métropolitaine, la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement a élaboré un avis intitulé "Pour une Culture partagée dans le Pôle métropolitain".

Le Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole a été saisi par le Président de la métropole pour mener une réflexion autour de la mise en place d'une Charte visant à coordonner les politiques publiques à l'échelle des 53 communes. Ces travaux se concluront par l'organisation d'Assises de la culture à l'automne 2019, évènement que le Conseil de développement prépare en appui de la Mission Tourisme et Culture de Saint-Étienne Métropole.

Pour aller plus loin : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/le-conseil-de-developpement#contributions>

## Économie touristique

Le Conseil de développement du Pays du Perche Sarthois a mené une réflexion sur le développement d'une économie touristique à l'échelle du pays. A partir de la problématique « comment rendre les habitants du Pays du Perche Sarthois consom'acteurs de leur territoire », le Conseil de développement a produit 9 fiches actions autour de 3 axes, pour mettre en valeur les atouts du territoire et développer une filière touristique :

- Renforcer l'identité autour du Pays du Perche Sarthois
- Optimiser l'organisation, l'accueil et la communication touristique
- Mettre en réseau les sites touristiques

Pour aller plus loin : <http://www.perche-sarthis.fr/Le-Pays-du-Perche-Sarthis/Le-Syndicat-Mixte/Le-Conseil-de-developpement>

### Natures en ville

Le Conseil de développement de la métropole du Grand Nancy a mené une réflexion sur les Natures en ville, au préalable d'une saisine sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce travail a permis de construire une vision et d'établir des préconisations autour de 5 trames structurantes, en appelant à intégrer le fonctionnement de la Nature dans les documents de planification. Il s'agit d'oser aller vers un nouveau concept : celui de Parc naturel urbain, qui reste à co-construire entre aménageurs et citoyens, pour en faire un lieu de vie agréable et adapté aux enjeux de la modernité et de la densité urbaine.

Pour aller plus loin : [http://conseildedeveloppementdurable.grand-nancy.org/fileadmin/documents/agora/Fonctionnement/contributions/2016/2016-01-19\\_contribution\\_Natures\\_en\\_Villes\\_version\\_lecture\\_ecran.pdf](http://conseildedeveloppementdurable.grand-nancy.org/fileadmin/documents/agora/Fonctionnement/contributions/2016/2016-01-19_contribution_Natures_en_Villes_version_lecture_ecran.pdf)

### Encyclopédie collaborative

Le Conseil de développement du Pays de Redon-Bretagne Sud a créé un Wiki du territoire, site collaboratif permettant aux habitants de partager leur savoir, à l'instar de l'encyclopédie libre et gratuite wikipedia. Le site internet a vocation à devenir un espace de partage de ressources, de savoirs et savoir-faire sur le territoire du Pays de Redon.

Le Conseil de développement anime régulièrement des ateliers découverte pour présenter la démarche et alimenter le site.

Pour aller plus loin : <http://wiki-pays-redon.fr/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

### Écoutes citoyennes

Le Conseil de développement du Pôle Territorial Albigeois-Bastides a conduit une série d'écoutes citoyennes entre octobre 2017 et avril 2018 pour questionner les habitants sur leur perception des enjeux climat-énergie. A partir de ces réponses, le Conseil de développement a élaboré une série de propositions concrètes, pour enrichir les programmes d'actions des Plan Climat Air Énergie des 5 communautés de communes membres du PETR :

- Créer un observatoire pour valoriser les initiatives locales pour la transition
- Créer un réseau d'animation de proximité
- Créer un Fonds Initiatives pour la Transition
- Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt « travail et transition » pour identifier et valoriser les entreprises et les agriculteurs pilotes

Pour aller plus loin : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/actualites/les-ecoutes-citoyennes-en-video>

## FOCUS SUR LE GRAND DÉBAT NATIONAL

Les Conseils de développement ne se contentent pas de faire vivre les valeurs du débat en interne. Ils les pratiquent également en s'ouvrant à la population et aux autres acteurs des territoires, augmentant ainsi la qualité de sa représentation. A titre d'exemple, le cas du Grand Débat National est significatif.

Dans nombre de territoires, les élus locaux ont organisé des réunions d'initiative locale dans le cadre du Grand Débat National. L'animation de ces assemblées a été confiée dans de nombreux lieux aux membres bénévoles des Conseils de développement. Certains Conseils de développement ont également pris l'initiative de mettre en place des temps de débats avec leurs partenaires. Ils ont assuré cette mission délicate dans toute la France, de façon remarquable de Nantes à Nancy en passant par Tours, Bordeaux, Brest, Saint Marcellin, Sucé-sur-Erdre, Bouxières-aux-Chênes, ... Ils ont proposé des méthodes d'animation et de débat déjà testées en interne, garantes des principes de neutralité, d'écoute mutuelle et de respect de la pluralité des points de vue.

A titre d'exemple, le Conseil de développement durable de la Métropole (C3D) du Grand Nancy s'est fortement mobilisé et impliqué dans le cadre du Grand débat National. Durant 3 mois, le C3D a animé et co-animé des débats sur la Métropole, mais également sur le bassin de vie pour associer les territoires périurbains et ruraux. Par une méthode d'échanges bienveillants, libres et fraternels, le C3D du Grand Nancy a fait émerger les questionnements et inquiétudes des citoyens. Une plateforme numérique a également été mise en place pour associer d'autres travaux comme ceux menés par les radios locales, mais aussi les cahiers de doléances que des Maires ont accepté de confier au Conseil de développement. La démarche s'est appuyée sur l'expertise du sociologue Hervé MARCHAL Professeur à l'Université de Bourgogne et de la sémiologue comportementaliste Elodie MIELCZARECK, intervenante auprès des médias nationaux.

Pour aller plus loin : <http://conseildededeveloppementdurable.grand-nancy.org>

## DES DÉFIS À RELEVER

En réponse au constat d'une faible participation des jeunes et d'une part significative de la population, notamment celle des quartiers sensibles, les Conseils de développement inventent de nouvelles manières de faire et explorent de nouveaux sujets.

### Mobiliser de nouveaux publics

Les Conseils de développement partagent, avec tous ceux qui s'investissent dans la participation, le constat qu'il n'est pas facile de mobiliser les jeunes et les personnes qui, pour diverses raisons, restent à l'écart de la chose publique. Ils mettent en œuvre différentes démarches pour apporter des réponses à ces difficultés : collèges jeunes, lien avec des établissements scolaires, des universités, des associations, actions ciblées, relai porté par les membres des Conseils en contact avec ces différents publics...).

Les Conseils de développement apportent leur soutien à toute action d'éducation à la citoyenneté tant au niveau scolaire qu'en partenariat avec les structures d'éducation populaire.

### Utiliser les outils numériques

Face à l'insuffisance du débat politique, à la défiance croissante vis-à-vis des élus, les outils numériques sont parfois apparus comme la solution idéale. On ne peut nier leur intérêt au regard du développement de la participation dans les territoires où l'éloignement complique les déplacements.

Ces outils permettent d'accroître le nombre de participants, d'accélérer les processus démocratiques et de mieux informer les citoyens, par la mise à disposition des données.

Toutefois, ils ne sont pas exempts de défauts et ne résolvent pas la question des relations sociales. Il est important de diversifier les possibilités de participer, de veiller à leur accessibilité, sans ignorer la fracture numérique.

Le croisement de plusieurs modes de participation, débats en présentiel, outils numériques, est essentiel pour garantir la qualité de la mobilisation et de la participation citoyenne.

## **POUR L'AMÉLIORATION DE LA VIE DÉMOCRATIQUE DANS LES INTERCOMMUNALITÉS**

20 ans après la loi Voynet, les Conseils de développement réaffirment leur volonté de participer au renouveau des pratiques démocratiques, pour construire une démocratie vivante dans tous les territoires.

L'article 88 de la Loi NOTRe a étendu les Conseils de développement aux intercommunalités de plus de 20000 habitants : près de 300 Conseils ont été mis en place, mais il reste encore une belle marge de progression.

### **Les Conseils de développement partenaires d'une démocratie participative permanente dans l'intercommunalité**

Le champ de la démocratie participative intercommunale reste très largement à imaginer et à co-construire. Pourtant les procédures, les méthodes, les outils sont très nombreux, mais ils ne sont que trop rarement mobilisés, même si d'importants progrès ont pu être constatés ces dernières années. Il ne s'agit nullement d'affaiblir le système représentatif, mais au contraire de l'enrichir, en considérant l'élargissement de la démocratie participative comme un élément constitutif de l'action politique.

Si elle veut être efficace et mobiliser de façon durable les citoyens, l'exercice de la démocratie représentative ne peut se limiter à une participation en pointillés. Il convient d'ouvrir la concertation le plus en amont possible, et même parfois dès le stade de la page blanche.

Les règles du jeu de la concertation doivent être clairement exprimées pour chacun des processus, depuis la définition du contexte jusqu'au compte rendu des choix réalisés. Il est indispensable d'assurer un retour clair et compréhensible par tous sur les options retenues par les élus, au regard des propositions portées dans les démarches participatives. L'information des citoyens et les dispositifs de participation pourraient être assurés par un effort conjoint de l'intercommunalité et des communes

La Coordination nationale, pour sa part, poursuit son travail avec les Conseils de développement, pour qu'ils continuent à initier, nourrir et renforcer le débat démocratique territorial et approfondissent le dialogue avec les élus, dans le respect de la responsabilité du politique.





**Coordination nationale des Conseils de développement**

22 rue Joubert 75 009 Paris

01 40 41 42 13

[coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr](mailto:coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr)

[www.conseils-de-developpement.fr](http://www.conseils-de-developpement.fr)

Directeurs de la publication :  
Dominique Valck et Yves Londechamp, co-présidents

Responsable éditoriale :  
Alexandra Vidal, chargée de mission

Avec le concours des membres du Bureau de la  
Coordination nationale des Conseils de  
développement

Crédit photo : Canva